



DOSSIER

Le télétravail

Sous la direction de Grégoire Loiseau et d'Arnaud Martinon

Lextenso

LES CAHIERS SOCIAUX

N° 308 - JUIN 2018

COMMENTAIRES

CONTRAT DE TRAVAIL

→ « Une injustice faite à un seul est une menace faite à tous » : à propos de la protection du lanceur d'alerte (CA Versailles, 27 févr. 2018, par D. Gaire Simonneau)

RELATIONS PROFESSIONNELLES

→ L'avis du CSE sur la proposition de reclassement pour inaptitude (CA Riom, 3 avr. 2018, par G. Loiseau)

CONTENTIEUX SOCIAL

→ Le travail dissimulé et les plateformes d'intermédiation (A. préf., 13 avr. 2018 - TA Lyon, 22 mai 2018, par M. Caron)

Sommaire

SOMMAIRE DU CAHIER N° 308 - JUIN 2018

Veille P. 284 À 287

Le télétravail

DOSSIER

Sous la direction de
GRÉGOIRE LOISEAU
et d'ARNAUD MARTINON

Après une introduction timide dans le Code du travail en 2012, le télétravail a été reconsidéré par l'ordonnance n° 2017-1387 du 22 septembre 2017 qui a voulu en faire une modalité normale d'organisation du travail, c'est-à-dire un mode alternatif plutôt que complémentaire de réalisation de l'activité. De là un cadre souple pour y avoir recours et des règles tendant à aligner la condition du travailleur à distance sur celle du travailleur *in situ*. Ce cadre juridique n'allège cependant pas les obligations de l'employeur qui reste responsable des salariés et de l'organisation de leur travail ainsi que de la sécurité et de l'intégrité des données traitées par ces derniers (François Legras et Julien Abella). Des contraintes sont au contraire plus fortes, les pouvoirs de l'employeur devant s'exercer différemment dans le respect des libertés du salarié et le respect de sa vie privée (Françoise Bousez). Les avantages qui en sont attendus en termes de santé sont de surcroît à relativiser : présenté comme un facteur d'amélioration des conditions de travail, le télétravail soulève des interrogations quant à la santé et à la sécurité du télétravailleur (Sabrina Mraouahi).

P. 313 Ordonnance du 22 septembre 2017 et RGPD : le télétravail en demi-teinte
par Julien Abella et François Legras

P. 317 Télétravail et vie privée
par Françoise Bousez

P. 321 Le (télé)travail, c'est la santé... ?
par Sabrina Mraouahi



Le numéro du type 110f7 suivant le pictogramme ci-contre permet aux abonnés en ligne de retrouver directement l'article concerné sur le site www.lextenso.fr

Contrat de travail

P. 288 « Une injustice faite à un seul est une menace faite à tous » : à propos de la protection du lanceur d'alerte

■ Avec l'arrêt du 27 février 2018 de la cour d'appel de Versailles, les juges du fond écumant les premières difficultés d'appréciation du cadre juridique naissant des lanceurs d'alerte.

par Dorothée Gaire Simonneau

Relations professionnelles

P. 297 L'avis du CSE sur la proposition de reclassement pour inaptitude

■ L'avis du comité social et économique n'a pas à être sollicité lorsque le médecin du travail exclut dans son avis d'inaptitude toute capacité du salarié à occuper un quelconque emploi dans l'entreprise en raison de son état de santé, ce qui dispense l'employeur de se livrer à une recherche de reclassement.

par Grégoire Loiseau

Contentieux social

P. 308 Le travail dissimulé et les plateformes d'intermédiation

■ Justifie une fermeture d'établissement par arrêté préfectoral, et donc de plateforme, l'infraction constatée d'emploi dissimulé par défaut de déclaration préalable à l'embauche, par défaut de remise du bulletin de salaire, et par défaut des déclarations relatives aux salaires ou aux cotisations sociales assises sur ceux-ci auprès de l'URSSAF.

par Mathilde Caron

Un encart « Réflexe procédure civile » est joint au présent numéro.

Table chronologique des sources commentées

2018

FÉVRIER

Cass. 2 ^e civ., 15 févr. 2018, n° 16-20467.....p. 305	123g8
CA Versailles, 27 févr. 2018, n° 16/04357.....p. 288	123g9

MARS

Cass. 2 ^e civ., 15 mars 2018, n° 17-10325, PB.....p. 304	123g6
Cass. 2 ^e civ., 15 mars 2018, n° 17-15400, PB.....p. 304	123f7
Cass. 2 ^e civ., 15 mars 2018, n° 16-19043, F-PBI.....p. 305	123g5
Cass. 2 ^e civ., 15 mars 2018, n° 16-28333 et 17-10640, F-PBI.....p. 305	123g5
Cass. 2 ^e civ., 15 mars 2018, n° 17-21991, F-PBI.....p. 307	123g7
Cass. soc., 28 mars 2018, n° 16-19086, FS-PB.....p. 294	123f8
Cass. soc., 28 mars 2018, n° 16-12707, FS-PB.....p. 302	123e9

AVRIL

CESE, « L'emploi des seniors », avr. 2018.....p. 286	123h3
CA Riom, 3 avr. 2018, n° 16/01261.....p. 297	123h2
Cass. 2 ^e civ., 4 avr. 2018, n° 17-11489, PB.....p. 306	123f5
Cass. 2 ^e civ., 4 avr. 2018, n° 17-17386, PB.....p. 307	123f6
Cass. soc., 12 avr. 2018, n° 17-19822.....p. 299	123e8
CE, 13 avr. 2018, n° 401767.....p. 301	123f2
A. préf., 13 avr. 2018.....p. 308	123f0

MAI

OIT, « Une économie verte et créatrice d'emploi », mai 2018.....p. 286	123h6
OIT/OCDE, « Bâtir la confiance dans un monde du travail en pleine mutation », mai 2018.....p. 286	123h5
DARES, « Le chômage longue durée des personnes d'origine étrangère a-t-il un impact sur leur sociabilité ? », mai 2018.....p. 287	123h4
D. n° 2018-331, 3 mai 2018.....p. 285	123j1
D. n° 2018-324, 3 mai 2018.....p. 285	123h8
D. n° 2018-323, 3 mai 2018.....p. 285	123h7
Cass. soc., 3 mai 2018, n° 16-20636, FS-PB.....p. 291	123g2
Cass. soc., 3 mai 2018, n° 16-26437, FS-PB.....p. 291	123g3
Cass. soc., 3 mai 2018, n° 16-26306, FS-PBRI.....p. 292	123f9
Cass. soc., 3 mai 2018, n° 17-10306, FS-PBRI.....p. 295	123g0
Cass. soc., 3 mai 2018, n° 16-25067, FS-PB.....p. 295	123g4
D. n° 2018-328, 4 mai 2018.....p. 285	123j2
D. n° 2018-335, 4 mai 2018.....p. 285	123j0
Cons. const., 4 mai 2018, n° 2018-703 QPC.....p. 285	123j5
Cass. soc., 9 mai 2018, n° 17-14088, FS-PBRI.....p. 300	123f1
Cass. soc., 9 mai 2018, n° 16-20423, FS-PB.....p. 301	123f3
D. n° 2018-362, 15 mai 2018.....p. 284	123h9
Ord. n° 2018-358, 16 mai 2018.....p. 284	123j3
Ord. n° 2018-359, 16 mai 2018.....p. 284	123j4
TA Lyon, 22 mai 2018, n° 1803117.....p. 308	123f0

LES CAHIERS SOCIAUX

La Gazette du Palais - Société du Harlay

12, Place Dauphine - 75001 Paris - Tél. : 01 44 32 01 50

Président du Conseil d'administration : Marie Burguburu Charvet

Directeur général : Pierre-Yves Romain

Édité par Lextenso-éditions SA (locataire-gérant)

70, rue du Gouverneur Général Éboué - 92131 Issy-les-Moulineaux Cedex

Président-Directeur général, Directeur de la publication : Emmanuelle Filibert

Directeurs scientifiques : Grégoire Loiseau et Arnaud Martinon

Responsables d'édition : Constance Bonnier et Élise Drutinus

Rédaction : 70, rue du Gouverneur Général Éboué -

92131 Issy-les-Moulineaux Cedex

Tél. 01 40 93 40 00 - redaction.cahiers-sociaux@lextenso.fr

Abonnements : 70, rue du Gouverneur Général Éboué -

92131 Issy-les-Moulineaux Cedex

Tél. 01 40 93 40 40 - abonnements@lextenso.fr

Crédits photos couverture : ©iStockphoto.com : Daneger/Aoomstudio/Angelika Schwarz/Jacob Wackerhauser/
Rahul Sengupta/Abatsakidis/ Bob Dorn/Aljja/Sculpiers/Fatihhoca/Mediaphotos/Nikada/ Srdjan Srdjanov/
Alexander Raiths/Tom Hahn/Lee Pett

Tarifs 2018 (TTC)

Prix au n° : 35,74 €

Abonnement	France	Export
Journal (11 n°) :	247,08 €	280 €

(chèques et virements à l'ordre de Lextenso-éditions)

Commission paritaire 0319 T 84447

ISSN 2268-6851

Dépôt légal : à parution

Imprimé par Jouve - 1, rue du Dr Sauvé 53100 Mayenne sur des papiers

produits aux Pays-Bas et en Espagne, issus de forêts gérées durablement ;

0% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre pour un exemplaire : 127 g éq. CO₂

Reproduction, même partielle, interdite, sauf exceptions prévues par la loi.

